



## Réunion du 11 décembre 2015

### 1/ DÉPARTS ANTICIPÉS : NOËL ET JOUR DE L'AN

La note de service informant de la sortie anticipée du 31 décembre 2015 à 16h00 est parue le 03 décembre 2015 sur intranet.

En revanche, la délégation CGT est surprise de la non parution de la note d'information de sortie anticipée pour le jeudi 24 décembre 2015, alors que le Directeur Adjoint des Relations Sociales et Juridique RH nous a affirmé, lors des 2 dernières Délégations du Personnel Réseau, que la direction prendrait des mesures de sortie anticipée pour le 24 et le 31 décembre.

La délégation CGT demande à la direction de bien vouloir publier cette note au plus tôt afin de permettre aux salariés de préparer le réveillon de Noël et ainsi se retrouver en famille.

*Réponse DRH : les notes ont été publiées pour les sorties anticipées du 24 et 31 décembre.*

**Commentaire CGT : pourquoi ne pas avoir fait la même proposition que pour le 31 décembre soit 16h30. Le Directoire serait-il à une 1 heure près malgré les excellents résultats 2015.**



### 2/ TICKETS RESTAURANT

Nous constatons que les tickets restaurant sont remis aux salariés de plus en plus tard.

Par exemple, pour ceux payés le 25.11.2015, ils ont été acheminés en agence le 03.12.2015.

Les délégués du Personnel CGT demandent que les tickets restaurant soient distribués le jour du paiement du salaire.

*Réponse DRH : les tickets restaurant sont remis avant la fin du mois. En décembre il y a 1 particularité : les tickets sont ceux de 2016 mais qu'on ne peut éditer que fin novembre. Un rappel sera fait au prestataire*

**Commentaire CGT : il est de la responsabilité de la Direction d'intervenir auprès du prestataire pour que celui-ci respecte ses engagements de livraison.**



### 3/ AMPLITUDE

De nombreux salariés n'ont pas reçu les chèques cadeau AMPLITUDE du show crédit consommation 2015 ! Les délégués du Personnel CGT demandent que cette situation soit réglée rapidement.

*Réponse DRH : Une 1<sup>ère</sup> vague d'envoi a eu lieu le 15/10,*

*une 2<sup>ème</sup> vague le 25/11, cela concerne les collègues ayant correctement renseigné leur adresse par internet. Il reste à ce jour 239 personnes en attente d'envoi, ils seront contactés prochainement.*

**Commentaire CGT : il apparaît que le prestataire a un souci informatique et que même après avoir correctement renseigné son adresse, rien ne se passe ! Il faut directement contacter le prestataire pour se faire envoyer les bons. Pourquoi faire si simple !!!**



### 4/ CONTRAT À TEMPS PARTIEL

Les délégués du Personnel CGT demandent s'il est :

- possible d'obtenir un avenant à son contrat de travail pour un temps partiel d'une demi-journée ?
- possible d'obtenir un avenant à son contrat de travail pour un temps partiel de 2 demi-journées indifféremment dans la semaine ?

Par ailleurs, selon plusieurs témoignages reçus, il semblerait que les salariés du Réseau rencontrent une fin de non-recevoir systématique et dogmatique à leur demande de temps partiel le samedi.

De plus, au regard des critères d'arbitrages et de priorités qui ont prévalu à la négociation de cet accord, la direction ne peut ignorer les grandes difficultés rencontrées par certain(e)s salarié(e)s.

Les questions sociales dans l'entreprise se posent y compris le samedi.

De même, des salariés souhaitent, dans le cadre de congés parental, ne pas travailler une journée (le mercredi ou le samedi). La proposition de la Direction, en réponse à leur demande, est de ne pas travailler le mardi !

Dès lors, les délégués du Personnel CGT demandent aux directions du Réseau et RH un engagement pour lever ce dogme, et, le cas échéant, pour affiner leurs contre-propositions (**écrites**) à l'adresse des salariés du Réseau, de façon plus équilibrées et plus bienveillantes.

*Réponse DRH : la direction rappelle l'accord du 3 octobre sur la demande du temps partiel faite par le salarié. Il faut un accord entre le salarié, la DRH et le réseau sur la journée et en cas de refus sur la demande initiale, la DRH doit faire une contre-proposition. L'accord précise bien le cadre : 1 jour où par demi-journée.*



### 5/ TEMPS DE DÉPLACEMENT

S'agissant des salariés itinérants, par exemple : commerciaux assoc, pro et part.





## Réunion du 11 décembre 2015

Le temps de trajet entre le domicile et le lieu de mission n'est pas du temps de travail effectif.

Toutefois, s'il dépasse le temps habituel de déplacement, il doit faire l'objet d'une contrepartie ; soit sous forme de repos, soit financière, déterminée par convention ou accord collectif, ou, à défaut, par décision unilatérale de l'employeur prise après consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel.

Après plusieurs demandes des élus CE et DP nous constatons qu'il n'y a eu ni négociation ni avis du CE.

La CEIDF bénéficie-t-elle d'une dérogation à l'application du droit ?

*Réponse DRH : la DRH n'a pas de dérogation et fait l'objet d'un point au CE du 18 décembre*

**Commentaire CGT : on y reviendra donc le mois prochain car nous ne sommes pas sûrs que le débat du CE nous satisfasse.**



### 6/ CONFIRMATION ÉCRITE DE RENDEZ-VOUS COMMERCIAUX

Bon nombre de clients ne comprennent pas le document remis lors de la prise de rendez-vous, et se présentent à l'agence sans respecter l'heure de début de la plage horaire bloquée.

Afin d'éviter, des incompréhensions et des incivilités lors de leur réception, les délégués du Personnel CGT demandent que sur ce document soit seulement mentionné « vous avez rendez-vous le mardi 15/12/2015 à 15 H00 » à la place « de 15 h 00 à 16 H00 ».

*Réponse DRH : la formulation précise l'heure de début, l'heure de fin du RDV et l'adresse. C'est un paramétrage groupe et donc aucune modification n'est possible.*

**Commentaire CGT : si aucune Caisse ne demande de modification à ITCE, rien ne changera jamais. Allez messieurs !!! Du courage !!!!**



### 7/ LUTTE CONTRE LA FRAUDE INTERNE, LE NON-RESPECT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET MANQUEMENTS DÉONTOLOGIQUES

Dans l'article 4.2.3 point « l'entretien d'investigation », les délégués du Personnel CGT constatent qu'aucune précision n'est apportée concernant le formalisme de la convocation du salarié. Afin d'éviter le même traumatisme que des collègues ont connu lors de ces entretiens, nous de-

mandons que les convocations précisent l'objet (enquête d'investigation) ainsi que les opérations concernées. Ceci permettra que les entretiens se déroulent dans les meilleures conditions possibles et respecte ainsi le principe de loyauté.

*Réponse DRH : il s'agit là d'un sujet sensible. Ces entretiens ont pour de recueillir l'avis du conseiller sur des opérations, il est donc difficile d'informer à l'avance le salarié. Nous allons voir avec la direction concernée la modification du libellé de la convocation : investigation.*

**Commentaire : Oui c'est effectivement très sensible !!! La santé des collègues est extrêmement importante.**



### 8/ OBJECTIFS/PART VARIABLE

Les élus CGT demandent que les objectifs commerciaux soient proratisés en fonction de la présence effective des salariés en agence. Tel n'est pas le cas pour les militants syndicaux.

Ce fait constitue à lui seul une discrimination syndicale/salariale.

*Réponse DRH : la réponse est pourtant claire : le décompte est bien fait entre le temps de présence commerciale et le temps de présence syndical.*

**Commentaire CGT : comment atteindre les 120% de production commerciale (sur 20 jours) si on est absent 4 jours par mois. Du coup ce n'est plus 120% à faire sur 16 jours mais bien plus.**



### 9/ E.M.A.

La Direction met à la disposition des hiérarchiques une fiche explicative concernant les EMA. Certains hiérarchiques ne respectent pas ces directives et utilisent d'autres supports que ceux prévus par cette fiche. Ces documents, non validés par la Direction, le CE et le CHSCT, ne prennent pas en compte les risques psychosociaux qu'ils représentent. (Certains hiérarchiques notes les salariés et apposent des remarques dénuées de sens).

Ces pratiques suppriment tout l'intérêt de ces entretiens et plongent les salariés dans une souffrance psychologique.

Ce point a déjà été abordé lors des délégations du Personnel de mars et d'avril 2015 sans résultat.

Les délégués du Personnel CGT exigent que la direction fasse le nécessaire afin de faire cesser ces pratiques.







## Réunion du 11 décembre 2015

Réponse DRH : un nouveau support est à l'étude et sera présenté début 2016.

**Commentaire CGT :** nous connaissons les initiatives individuelles de création de tableaux de suivi mais se servir du document de la DRH pour dévoyer sa finalité est nouveau et marque bien les dérives managériales de quelques managers.



### 10/ CRESCENDO

Certains hiérarchiques « menacent » les salariés n'atteignant pas leurs objectifs commerciaux, de les inscrire de force à la formation CRESCENDO, sous-entendant que c'est une formation de « la dernière chance » ! Or, cette formation nous a été présentée comme un outil pédagogique permettant de renforcer les connaissances des salariés qui en éprouvent le besoin, et ainsi, d'améliorer leurs compétences.

Le principe du volontariat a été retenu par la Direction. Les délégués du Personnel CGT demandent, par conséquent, que cesse ces pressions.

Réponse DRH: la DRH ne cautionne pas ces pratiques. La DRH rappelle que l'inscription à « Crescendo » se fait sur la base du volontariat.

**Commentaire CGT :** donc faites cesser ces intimidations !!! Et maintenant !!!



### 11/ REMISE DE CHÈQUE (ENCORE !)

Retour sur la question 32 de la DP du 13/11, 40 de la DP du 30/10 et 51 de la DP du 10/09.

La direction devait se rapprocher de la Conformité afin d'étudier la mise en place d'une procédure plus souple.

Les délégués du Personnel CGT demandent à la direction ou en est cette éventuelle procédure ?

Cette procédure prendra-t-elle en compte les remises de chèques OAD et en inter-bureau ?

Réponse DRH : le contrôle des chèques avant dépôt est bien une prérogative agence.



Pour la prochaine délégation du Personnel Réseau

Vous avez des questions, des revendications, des observations ?

Écrivez-nous :

[cgt.dp.ce@orange.fr](mailto:cgt.dp.ce@orange.fr)



Joyeuses Fêtes

Vos Élu-e-s et Représentant-e-s en Délégation du Personnel Réseau  
Vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année !

Pierre  
PLUQUIN  
DA

Isabelle  
MAUZAT  
COFI

Jérôme  
DUCAMP  
AGC

Véronique  
DANET-DUPOIS  
SARCPE

Nicolas  
PROTIERE  
AGC

Nathalie  
QUILLEROU  
COCO

Fabrice  
BELLEGARDE  
COCO

Sarah  
PEYROT  
AGC

Pablo  
HURTADO  
COFI

